



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **12 AVRIL 2021 à 20 h** par visioconférence, sous la présidence du maire Mathieu Lemire, sont présents les conseillers-ères :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	Chantal St-Cyr
#3	Mario Fréchette	#6	François Leclerc

- Assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière.
- L'officier municipale est présent.

#### **ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 913-2020 ÉMIS LE 26 AOÛT 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 juillet 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

**DORÉNAVANT SI**, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 913-2020 du 26 août 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des Membres;

**Si**, une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée;

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**51-04-2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR** MADAME CHANTAL ST-CYR

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

**52-04-2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

**CONSIDÉRANT que** les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>e</sup> mars 2021 et ce, préalablement à la séance;

**CONSIDÉRANT que** tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**CONSIDÉRANT que** le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 1<sup>e</sup> mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>e</sup> mars 2021 soit et est adopté tel que présenté.

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### PÉRIODE DE QUESTION

### CORRESPONDANCE DU MOIS

- MAMH : Le Ministère informe les organismes municipaux qu'une tolérance administrative sera appliquée jusqu'au 30 juin 2021 pour la transmission des rapports financiers;
- CNESST : Nouvelles directives du port de masque médical :  
Travail intérieur : exigence du port du masque médical en continu à l'intérieur dans les milieux de travail mesure additionnelle à respecter en plus de la distanciation physique et de la présence de barrières physiques.  
Travail extérieur : le port d'un masque médical est exigé si des interactions à moins de deux mètres avec des collègues de travail peuvent se produire.  
Mesures en vigueur dès le 8 avril.
- COPERNIC : Deuxième appel de projets pour le financement d'action en lien avec le plan directeur de l'eau (PDE) pour un montant total de 30 000 \$;
- MSSS : Programme PRIMADA – Haltes cyclistes, le Ministère nous informe que notre projet n'a pas été retenu pour l'obtention d'une aide financière;
- L'APPUI : l'organisme pour les proches aidants d'ânés nous mentionne qu'il y aura restructuration et transition pour l'Appui au courant de l'année 2021;
- RIGIDBNY : Dépôt des états financiers au 31 décembre 2020

Avis de motion

### AVIS MOTION et DÉPÔT DE PROJET

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Madame Dany Drolet conseiller (ère), donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un règlement général;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Madame Dany Drolet dépose le projet du règlement séance tenante;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Madame Dany Drolet, mentionne que l'objet du règlement est d'instaurer des règles pour encadrer les domaines suivants à savoir : la vente extérieure temporaire, les parcs et pistes multifonctionnelles, les jeux et activités sur la chaussée ainsi que l'entretien des terrains et des nuisances immobilières.

Présentation

### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #06-2021 – Règlement Général RG-2021

Madame Dany Drolet, fait la présentation du projet de règlement #06-2021 RÈGLEMENT GÉNÉRAL RG-2021 Règlement portant sur les domaines suivants : Vente extérieure temporaire, Parcs et piste multifonctionnelle, jeu ou activité sur la chaussée et entretien des terrains et des nuisances immobilières.

Projet

### PROJET DE RÈGLEMENT #06-2021 – Règlement Général RG-2021

53-04-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil d'adopter le projet de Règlement #06-2021 - Règlement général RG-2021 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Avis de motion

### AVIS MOTION et DÉPÔT DE PROJET

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Monsieur François Leclerc conseiller (ère), donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un programme d'aide financière Sani-prêt;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Monsieur François Leclerc dépose le projet du règlement séance tenante;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Monsieur François Leclerc, mentionne que l'objet du règlement est de décréter un programme dont l'objectif principal est de mettre sur pied un programme d'aide financière « Sani-prêt » afin que les citoyens admissibles puissent procéder à la réalisation des ouvrages d'installation, de remplacement ou de mise aux normes des installations septiques non-conformes.

Présentation

### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #07-2021 – Règlement établissant un programme d'aide « Sani-prêt » pour l'installation, le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques



N° de résolution  
ou annotation

Projet

Avis de motion

Présentation

Projet

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Monsieur François Leclerc, fait la présentation du projet de règlement #07-2021 – Règlement établissant un programme d'aide « Sani-prêt » pour l'installation, le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques.

### PROJET DE RÈGLEMENT #07-2021

54-04-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil d'adopter le projet Règlement #07-2021 - Règlement établissant un Programme d'aide « Sani-prêt » pour l'installation, le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### AVIS MOTION et DÉPÔT DE PREMIER PROJET

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Monsieur Mario Fréchette conseiller (ère), donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, de l'adoption d'un premier projet de règlement concernant des modification au règlement de zonage #06-2015 et de construction #08-2015 de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Monsieur Mario Fréchette dépose le projet du règlement séance tenante;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, la responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, Monsieur Mario Fréchette, mentionne que l'objet du règlement est de modifier l'article 86 sur la réciprocité entre les contraintes anthropiques et les usages sensibles du règlement de zonage #06-2015 et insérer les articles suivants 11.1, 11.2 et 11.3 au règlement #08-2015;

### PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #08-2021 – Règlement modifiant le règlement de zonage #06-2015 et de construction #08-2015 de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Monsieur Mario Fréchette, fait la présentation du projet de règlement #08-2021 RÈGLEMENT modifiant le règlement de zonage #06-2015 et de construction #08-2015 de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval.

### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #08-2021 – Règlement modifiant le règlement de zonage #06-2015 et de construction #08-2015 de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

55-04-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Et résolu par ce Conseil d'adopter le premier projet de Règlement modifiant le règlement de zonage #06-2015 et de construction #08-2015 de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### REMBOURSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE TROP VERSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL-2017-628

56-04-2021

**CONSIDÉRANT que** le Ministère des Transports a versé l'aide financière dans le cadre de la bonification du 200 M\$ du Programme d'aide à la voirie locale pour les travaux du rang Saint-Louis;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité a déposé sa reddition de compte auprès du Ministère dans le dossier RIRL-2017-628;

**CONSIDÉRANT que** suite au dépôt de la reddition de compte il y a un trop perçu de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil d'effectuer le remboursement de 232 721,00 \$ tel qu'indiquer dans la facture de remboursement #638030 du Ministère des Transports daté du 17 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### EMBAUCHE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

57-04-2021

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval désire procéder à l'embauche d'une adjointe administrative;

**CONSIDÉRANT** la publication de l'offre d'emploi et la réalisation du processus visant à combler ce poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation soumise par le comité RH;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** MADAME CHANTAL ST-CYR

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

**Que** la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval autorise la direction générale à procéder à l'embauche de madame Sarah Desfossés-Gaillard au poste d'adjointe-administrative;

- Date d'entrée en fonction : au plus tard le 10 mai 2021
- Horaire de travail : horaire variable à être 26 et 28 heures semaine (lundi, mardi, mercredi et jeudi)
- Taux horaire : 23 \$/heure
- Indemnité de vacances 2021 : 2 semaines payées

**Que** cette embauche soit assujettie d'une période de probation de six (6) mois;

**Que** la résolution entre en vigueur à ces conditions et sur acceptation de Mme Desfossés-Gaillard.



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### RETOUR RENCONTRE EAU POTABLE

Pour faire suite à la rencontre du 11 mars dernier qui a eu lieu à Baie-du-Febvre concernant l'arrimage de distribution de l'eau potable entre les différentes municipalités parties à l'entente (sauf la Ville) de la fourniture d'eau potable de la Ville de Nicolet.

La municipalité de Baie-du-Febvre demande notre positionnement à certaines questions.

- Sachant que la Ville a formé un comité pour l'eau potable afin de prévoir les investissements d'avenir, il serait intéressant de les inviter à se joindre à nous lors d'une 2<sup>e</sup> rencontre.
- Avons-nous un intérêt pour cette rencontre?
- Souhaitons-nous former un comité pour l'eau potable

La directrice générale communiquera notre intérêt positif à la direction de la municipalité de Baie-du-Febvre.

### BARRIÈRE ACCÈS AU SITE DE DÉPÔT

#### Contrat

58-04-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL ST-CYR

Et résolu par ce Conseil d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de la barrière levante « Giotto » telle que la soumission reçu de l'entreprise Jean Beauregard au montant de 12 252.89 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### Caméra, électricité et filage du système d'accès

59-04-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil

**Que** des travaux soient planifier pour relocaliser les caméras, l'électricité ainsi que le filage du système d'accès pour l'installation de la nouvelle barrière.

**Que** les sommes nécessaires pour acquitter ces dépenses soient prises dans le surplus cumulé du fond général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### Affichage

La RIGIDBNY nous propose une affiche d'une grandeur de 4 x 6 pieds. Même si carte d'accès laisser l'horaire proposée telle que présentée.



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

**ÉCOCENTRE  
RIGIDBNY**  
1471, Rang Saint-Pierre

**Merci**  
d'utiliser  
adéquatement ce  
service de proximité!

**Horaires:**  
Jeudi: 13h à 19h  
Vendredi: 9h à 15h  
Samedi: 9h à 15h

**Matières acceptées:**  
✓ Résidus verts  
(les sacs doivent être défaits)  
✓ Plastiques agricoles  
✓ Peinture et RDD  
✓ Électroniques

**Matières refusées:**  
• Matériaux de construction  
• Encombrants  
• Pneus  
• Appareils réfrigérants

**Consignes:**  
Les matériaux de construction  
doivent être apportés aux  
endroits suivants:

- Saint-Léonard-d'Aston  
444, de l'Exposition
- Saint-Grégoire  
18055, rue Gauthier
- Nicolet  
Au coin des rues Mgr-Gravel  
et Pierre-Lavolette

**Pour obtenir l'horaire:**  
• [www.rigidbny.com](http://www.rigidbny.com)  
• 819-294-2999

### OCTROI DE CONTRAT FAUCHAGE – DÉBROUSSAILLAGE BORDURES DE ROUTES

60-04-2021

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité a demandé à deux soumissionnaires des soumissions pour le fauchage – débroussaillage des bordures de routes;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le fauchage – débroussaillage des bordures de routes;

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Fauchage David Baley	16 027.52 \$
ML Entreprise	15 641.44 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce conseil ce qui suit :

De retenir les services pour le fauchage et le débroussaillage des bordures de routes au plus bas soumissionnaire conforme soit 9189-9849 Québec inc. ML Entreprise au montant de 15 641.44 \$ (taxes incluses).

Que les travaux seront effectués selon le devis descriptif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### OCTROI DE CONTRAT RAPIÉÇAGE ET RESURFAÇAGE DE ROUTES

61-04-2021

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité a demandé à deux (2) soumissionnaire des soumissions pour le rapiéçage et le resurfaçage des routes et rangs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour le rapiéçage et le resurfaçage des routes et rangs;

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Smith Asphaltes inc.	100 235.20 \$
Groupe 132 inc.	72 328.47 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

De retenir les services pour le rapiéçage et le resurfaçage des routes et rangs au plus bas soumissionnaire conforme soit Groupe 132 inc. au montant de 72 328.47 \$ (taxes incluses);

Que les travaux seront effectués selon le devis descriptif et les instructions de l'inspecteur municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### SHELLEX – AVENANT NO. 1 – AJOUT TECHNOLOGIE DE TRAITEMENT

62-04-2021

**CONSIDÉRANT que** le MAMH par courriel et lors de la réunion tenue le 9 mars dernier et conformément aux discussions, Shellex nous présent un avenant no 1 pour les honoraires supplémentaires pour la mise à l'étude d'une technologie de traitement par étang aéré;

**CONSIDÉRANT que** l'ajout technologie de traitement et sites au rapport est plus amplement détaillé à l'offre daté du 16 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil d'accepter l'avenant no. 1 – Ajout technologie de traitement et sites au rapport dans le dossier #02-04313 au montant de 3 400 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### MODIFICATION PLAN « CHALET – TURCOTTE »

63-04-2021

**CONSIDÉRANT que** la modification des orientations « vocation » du « Chalet-Turcotte »;

**CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans pour la présentation des appels d'offre;**

**CONSIDÉRANT que** la firme d'architecte « UN à UN » nous offre un tarif à l'heure ou un tarif forfaitaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce conseil

**Que** « Un à un » procède à la modification tel que présenté dans le courriel du 2 mars dernier par l'architecte Vincent Leclair;

**Que** la Municipalité préfère un taux horaire pour procéder à la modification des plans et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE PAVL VOLET PPA-CE (Subvention du député)





N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

64-04-2021

**CONSIDÉRANT que** les travaux d'amélioration sont prévus sur le réseau routier de la municipalité en 2021;

**CONSIDÉRANT que** ces travaux sont admissibles au Programme d'aide à la voirie locales (PAVL) volet PPA-CE;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE**

Et résolu par ce conseil de demander l'aide financière maximum que le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pourra nous verser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### ADOPTION BUDGET RÉVÉSÉ 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION

65-04-2021

**CONSIDÉRANT que** l'Office d'Habitation de Nicolet-Yamaska a présenté un budget révisé à la hausse à la Société d'habitation du Québec et que celle-ci l'a approuvé;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité doit participer au déficit (10%);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu d'adopter le budget révisé de l'OH et de prendre à même son surplus le montant de 621 \$ représentant l'augmentation de budget de l'OH pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### FORMATION COMITÉ AD HOC – AMÉNAGEMENT RANG SAINT-PIERRE

N/d

### RAPPORT DE CONCILIATION D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE – ANNÉE 1

La Directrice générale dépose le rapport de conciliation des économies d'énergie garanties pour le projet de conversion de notre réseau d'éclairage public au DEL pour la période 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 soit l'an 1 préparé par la firme ENERGERE

66-04-2021

**IL EST PROPOSÉ PAR** **MADAME CHANTAL ST-CYR**

Et résolu par ce Conseil de libérer 50% de la retenu soit un montant de 1 278.62 \$ payable à ÉNERGERE tel que mentionné dans l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LES JURIDICTIONS TELEPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGEES POUR LA MUNICIPALITÉ DE DRUMMONDVILLE.



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

67-04-2021

**ATTENDU que** la municipalité de DRUMMONDVILLE implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

**ATTENDU que** nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

**ATTENDU que** le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

**ATTENDU que** les appels fait au 3-1-1 pour la municipalité de DRUMMONDVILLE seront réacheminés vers notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil

**Que**, la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, ci-après nommée « La Municipalité »

Je, La Municipalité, AUTORISE la municipalité de DRUMMONDVILLE et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de DRUMMONDVILLE.

**Que**, la présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de DRUMMONDVILLE pour la représenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### AUTORISATION BRANCHEMENT SUPPLÉMENTAIRE

68-04-2021

**CONSIDÉRANT que** M. François Côté désire alimenter en eau potable un nouveau bâtiment;

**CONSIDÉRANT** l'article 3 du Règlement #07-2018 il est mentionné que « *Tous les travaux visés à l'article 2 du règlement sont exécutés par la municipalité aux frais du propriétaire qui doit déposer avant le début des travaux une somme fixée par résolution du conseil pour assurer le paiement immédiat du coût total de ces travaux* »;

**CONSIDÉRANT que** les travaux ont été évalués par l'Officier municipal à environ 2 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil ce qui suit à savoir :

D'accepter le branchement de M. François Côté;

**Qu'**une somme de 2 500 \$ représentant approximativement la valeur du branchement soit facturée et acquittée avant la planification des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### ADMQ CONGRÈS VIRTUEL – « GRAND WEBINAIRE »



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

69-04-2021

IL EST PROPOSÉ PAR

MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil

**D'autoriser** la directrice générale à participer aux ateliers, dix-huit (18) ateliers sous forme de 18 webinaires en trois jours soit du 15 au 17 juin prochain en raison de l'annulation du Congrès 2021 dû à la COVID-19 pour la somme de 300 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### NOMINATION INSPECTEURS-ADJOINTS RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE #06-2015 ET ADMINISTRATIF #09-2015

*Concernant les bandes riveraines*

70-04-2021

**CONSIDÉRANT** l'adoption d'un plan de transition écologique à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska ;

**CONSIDÉRANT** l'action d'engager des agents cours d'eau pour la période estivale afin de réaliser des visites chez les propriétaires riverains pour les informer de la réglementation et vérifier le respect de la bande riveraine ;

**CONSIDÉRANT que** le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a offert ses services pour la réalisation de ce mandat à 20 000\$ par année à l'échelle de la MRC Nicolet-Yamaska;

**CONSIDÉRANT que** la MRC Nicolet-Yamaska a retenu les services du CRECQ pour la réalisation de ce mandat;

**CONSIDÉRANT** la concordance des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC et l'intégration des exigences concernant la protection des rives, du littoral et des zones inondables ;

**CONSIDÉRANT que** l'application de ces règlements d'urbanisme est notamment confiée à un fonctionnaire désigné ou un fonctionnaire désigné adjoint ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE

Et unanimement résolu par ce conseil de désigner mesdames Isabelle Girard, Patricia Gagnon, Anaïs Messier et Laurie Boulerice comme fonctionnaires (inspecteurs) adjoints pour l'application des règlements de zonage #06-2015 et administratif #09-2015. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- visiter, examiner et inspecter toute propriété pour constater si les dispositions de la réglementation d'urbanisme sont observées;
- émettre et signer des avis d'infraction (avis de courtoisie) au propriétaire foncier pour le non-respect d'une bande riveraine le long des cours d'eau;
- émettre et signer des constats d'infraction au propriétaire foncier qui a été visité et informé pour le non-respect d'une bande riveraine le long des cours d'eau à l'été 2020 et qui est, pour une seconde année, toujours non conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### RAPPORT DE L'INSPECTEUR



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

L'inspecteur municipal fait son apport du mois aux membres du conseil.

### RAPPORT DES COMITÉS

Les élus ayant participé à des comités présentent les développements dans les dossiers où ils agissent, le cas échéant.

### VARIA

a)

### COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS :

Comptes à payer au 31 mars 2021	135 366.80 \$
Salaires payés au 31 mars 2021	17 610.80 \$
Total	152 977.60 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

---

Hélène Chassé, g.m.a.  
Directrice-générale & secrétaire-trésorière

71-04-2021

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par MADAME CHANTAL ST-CYR

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes totalisant la somme de 152 977.60 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2021, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### FAITS DIVERS

La secrétaire-trésorière renseigne les élus sur les différents événements qui ont eu lieu durant le mois et les événements connus et à venir s'il y a lieu. Cependant ces faits divers ne sont pas consignés au procès-verbal.

### PÉRIODE DE QUESTION

~~Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.~~

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

72-04-2021



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

IL EST PROPOSÉ PAR

MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à 21 h 54.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et désire ne pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 13 avril 2021 à 13 h 10.

(S) Mathieu Lemire

\_\_\_\_\_  
Mathieu Lemire, maire